

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 février 2021

Président de séance : M. FETIQUE Cyrille, maire.

Présents : MM. FETIQUE Cyrille, LEONARD Vincent, SCHWARTZ Pierre, Mme JAOUAD Marie-Christine, M. SAUVEGET Nicolas, Mme KOCH Claudine, Mme ROHR Sophie, MM. CONRAD Alexandre, DRUI Daniel, DRUI Philippe, GANGLOFF Claude, WILSIUS Régis.

Absente : Mme DRUI Anne a donné procuration à M. DRUI Daniel.

La séance débute à 10 heures à la salle A.J.L.C.

Une minute de silence est observée en la mémoire de M. Roger BODO, membre actif au sein des comités de l'U.S St-Jean et de l'association arboricole et horticole de SAINT-JEAN ROHRBACH.

Le compte rendu de la réunion du 18 décembre 2020 est accepté à l'unanimité des conseillers présents.

Monsieur Alexandre CONRAD est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des conseillers présents.

001-2021 Subvention aux associations : Après en avoir délibéré, le conseil municipal verse une subvention de **227,70 + 178,80 = 406,50 €** au conseil de fabrique pour le remboursement de frais téléphoniques du 2^{ème} semestre 2020 et de l'abonnement WIX.COM pour l'année 2021. La délibération est prise à l'unanimité des conseillers présents moins une voix. M. Vincent LEONARD ne participe pas au vote.

002-2021 Détermination des montants des baux de chasse 2021 : Le maire rappelle la délibération prise en 2020 sur les différents montants des baux de chasse. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe les montants des baux de chasse 2021 aux valeurs suivantes :

- Lot 1 : adjudicataire M. Bertrand LAUDWEIN pour la période du 02 février 2021 au 01 février 2022 pour un loyer annuel de **4 330 €**.
- Lot 2 : adjudicataire M. Fernand TONNELIER pour la période du 02 février 2021 au 01 février 2022 pour un loyer annuel de **3 000 €**.
- Lot 3 : adjudicataire M. Michel DENIS pour la période du 02 février 2021 au 01 février 2022 pour un loyer annuel de **602 €**.

La décision est prise à l'unanimité des conseillers municipaux présents.

003-2021 Devis APAVE pour le contrôle électrique de bâtiments communaux : Le maire rappelle la procédure mise en œuvre pour les vérifications électriques périodiques obligatoires de bâtiments communaux.

Il précise la proposition de la société APAVE SAINT-AVOLD, sise à FREYMING-MERLEBACH, d'un montant 965,00 € H.T soit 1.158,60 € T.T.C pour assurer cette mission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, accepte cette proposition. Les contrôles se feront au cours du mois de mars 2021. Le maire est autorisé à signer tout document dans cette affaire et notamment le contrat de prestation ponctuelle correspondant.

004-2021 Protocole accord – Dissimulation du réseau orange : Le maire fait lecture de la correspondance d'ORANGE en date du 19 janvier 2021 relative à la dissimulation des réseaux ORANGE dans la Grand rue et la rue Traversière prévue prochainement dans le cadre des travaux de voirie de ces 2 rues.

Il donne les grandes lignes du protocole d'accord qui devra également être signé par le Maître d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, accepte les termes de ce protocole d'accord, et autorise le maire à le signer.

005-2021 Mise en conformité de la téléphonie aux écoles : Le maire informe le conseil municipal du bon fonctionnement du téléphone fixe des écoles après l'intervention finale de la société ID Réseau sise 8, rue Frédéric Niemann de SARREGUEMINES.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, valide le montant de l'intervention à hauteur de 1.210,00 € H.T soit 1.452,00 € T.T.C, et ce après plusieurs essais de test de différents matériels sur site. Le maire est autorisé à signer tout document dans cette affaire.

006-2021 Budget exceptionnel de l'école élémentaire : Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, valide un dernier budget exceptionnel pour l'année scolaire 2020-2021 au profit de l'école élémentaire pour la classe de CP-CE1, relatif à l'acquisition d'un meuble de rangement avec bacs en plastique d'un montant de 190 €.

007-2021 Demande d'un administré : Le maire fait lecture d'une correspondance datée du 29 décembre 2020 relative à la résiliation des baux ruraux qui sont arrivés à échéance en fin d'année 2020.

Le maire sollicite la commission agricole et la commission environnement à formuler des propositions afin de pouvoir répondre favorablement à la demande, tout en tenant compte impérativement des enjeux environnementaux mis en œuvre par la commune depuis plusieurs années ainsi que des enjeux liés à la biodiversité en général. Il précise également que la commune devra toujours avoir la maîtrise totale de ses terrains. Des propositions sont attendues dans un délai de 2 mois au maximum avant que le conseil municipal ne valide les propositions finales qui seront mises en œuvre sous forme d'une convention de mise à disposition à définir.

Divers et communication : Une information est donnée au conseil municipal sur les points suivants :

- Carte de remerciements suite aux décès de Mme Rose ZINGRAFF, Doyenne, et de Madame Hélène PILMES
- Carte de Vœux de Mme Nathalie KRATZ, directrice de l'école élémentaire.
- Information sur l'aménagement du clocher en guise de pigeonnier contraceptif. Explication détaillée de M. Pierre SCHWARTZ, adjoint et concepteur du dispositif.
- Données INSEE pour la population recensée en 2020 : 969. Population totale au 1^{er} janvier 2018 : 986 qui sert de référence au 1^{er} janvier 2021.
- Information sur la non-réalisation d'une antenne de téléphonie mobile sur le ban communal. Un autre site a été retenu.
- Information au notaire chargé de la transaction de vente du terrain cadastré section 35 parcelle n° 190 quant au frais engagés par la commune dans le cadre de l'extension du réseau d'eau vers cette parcelle en 2019 à hauteur de 2.197,66 € T.T.C.
- Actions engagées auprès de plusieurs financeurs (Région Grand Est, Conseil départemental, AREM, DDT à METZ, L.P.O, CAUE de la Moselle) dans le cadre de la prévision de plantations de haies sur des terrains communaux.
- Implantation des bornes de limites parcellaire sur le terrain communal cadastré section 01 parcelle 123.
- Prochaine réunion du conseil municipal prévue pour fin mars 2021 le samedi matin à 9h.
- Des explications sont apportées par le maire à l'assemblée suite à l'envoi d'un message électronique de M. Régis WILSUS pour les travaux ENEDIS qui ont démarré jeudi 04 février 2021. Des lacunes sur la procédure de démarrage de chantier et le suivi de chantier ont été précisés de sa part. Ces lacunes seront transmises au responsable ENEDIS en charge de ce dossier lors de la prochaine réunion de chantier.

La séance est levée à 11 heures 07.

Publié le 08 janvier 2021.

Le maire

Cyrille FETIQUE

